

C.F.D.T. Secteur de JUVILLY

SYDEJJE 91

Aux trésorières et trésoriers du secteur.

Chers camarades,

Je vous demande instamment de faire tout votre possible pour régler avant la fin de l'année les timbres 1976. Il n'est pas sérieux d'envoyer des règlements en mars, mai, juin, août, septembre et fin novembre de l'année suivante comme cela s'est fait cette année, obligeant le trésorier de secteur et le trésorier départemental à refaire 7 ou 8 fois le bilan de l'année écoulée; la confédération a dû intervenir toute l'année pour récupérer cotisations et timbres inutilisés. Il n'est pas normal par ailleurs que plus de 100 timbres aient complètement disparu, certains trésoriers ne sachant plus ce que sont devenus 20, 30, 40 timbres...

Insistez auprès des collecteurs pour récupérer les cotisations avant les fêtes de fin d'année.

Renvoyez les timbres non utilisés (la confédération nous les réclame).

Je compte sur vous. D'avance merci de me faciliter la tâche.

Cordialement

François TRABICHET

Notez que le nouveau trésorier départemental est/

PROT Bernard, 5 rue Manet 91380 CHILLY-MAZARIN

J'ai en effet demandé à être remplacé dans cette charge, ayant beaucoup trop d'obligations de toutes sortes.

C'est à lui que doivent être envoyés les notes de frais des sections, les cotisations continuant à m'être versées.

1976

Section de MASSY (A.F.I.) - - -

Dates	Timbres envoyés par le trésorier de secteur	Timbres réglés	Sommes versées
6 février	100		
2 juillet		39	366,00 F
6 nov.		50	472,00 F
6 nov.	50		
TOTAL	150	89	838,00 F

Timbres restant à régler ou à renvoyer : (61)

Aratouch

2° SOUTIEN AU LUTTE

I - LUTTE PREVISIBLE ET VOLONTAIRE

Par exemple :

Loi sociale

convention salariale fonctionnaire

EFFECTIFS

Mêmes droits pour tous

- Mise en place d'une toile d'araignée couvrant téléphoniquement l'ensemble des Ets où la C.F.D.T. est organisée.

- Mise à jour régulière du fichier départemental en ce qui concerne les responsables de S.S.E.

- Utilisation d'Essonne Syndicale.

- Nécessité d'avoir une structure départementale à même d'intervenir dans les conflits avec une analyse et des propositions du syndicat.

- Prendre le temps à chaque conflit d'en tirer les enseignements.

- Poste budgétaire suffisamment étoffé permettant) voir
l'extension des conflits) commission
Etude du TAUX C.N.A.S.) financière

II - CONFLITS surgissant dans les établissements et nécessitant une prise en charge départementale ou une extension départementale.

- Sur les objectifs volontaristes, nécessité de sortir un matériel permettant aux militants d'animer des A.G. - rédaction de tract...

3° FUSION TOUTES BRANCHES

Réaliser un syndicat départemental permettant une riposte commune et coordonnée face au pouvoir de décision de la D.A.S.S.

Mettre en commun tous les objectifs permettant de travailler ensemble sans sous estimer un certain nombre de questions qui resteront spécifiques à chaque branche.

Par exemple :

- les statuts
- les institutions

De plus, la pratique syndicale est très différente dans un établissement de 10 travailleurs, que dans celui de 1 000, ce qui explique qu'une riposte est forcément différente en fonction des établissements.

4° PREPARATION DES ELECTIONS

au commissions paritaires pour le secteur public

Etablissement des listes départementales permettant à la C.F.D.T. de pouvoir jauger son influence.

Prise en charge par le département de l'organisation et le propagande de ces élections.

Corbeil, le 28 avril 1977

A

U.D. C.G.T.

UNION SANTE C.G.T.

SECTION SANTE C.G.T.

SYNDICAT C.G.T. ENFANCE INADAPTEE

Camarade,

Courant février notre syndicat vous a proposé une action commune concernant le conflit intéressant le Foyer de l'Enfance de BRETIGNY. Pour des raisons qui sont les vôtres, vous avez refusé nos propositions sans vous en expliquer...

Notre syndicat pris acte de l'absence de votre organisation dans la lutte contre le licenciement de plus de cent travailleurs d'un établissement public.

Notre organisation considère votre attitude comme ambiguë, surtout que votre décision n'a pas été exploitée. Votre absence à la réunion unitaire du 9 février en est une démonstration évidente.

Cependant l'objectif de ce courrier n'est pas de revenir sur le passé lointain mais de vous demander des explications sur les graves événements qui se sont produits lors des commissions paritaires départementales du 8 avril 1977.

Ces commissions devaient examiner les votes et titularisations des rares agents stagiaires du Foyer de l'Enfance, notamment pour le groupe des éducateurs et des aides soignants.

La C.F.D.T. a pris l'initiative de réunir les délégués C.F.D.T. et C.G.T. pour préparer ces commissions car il était clair

que l'administration voulait liquider tous nos militants.

Cette réunion s'est tenue le 28 mars en présence des délégués C.F.D.T. et C.G.T. pour le groupe des éducateurs. Malgré les engagements du délégué C.G.T. des aides soignants, ce camarade n'est pas venu.

La déléguée C.G.T. présente à ce jour a été d'accord avec notre analyse et entendait bien défendre les intéressés.

Le 8 avril nous constatons :

- 1°) l'absence du délégué C.G.T. des aides soignants qui malgré l'importance du dossier n'est pas venu et n'a pas délégué son suppléant ;
- 2°) qu'une déléguée C.G.T. de la commission des soignants a voté solidairement avec l'administration contre la titularisation de nos camarades, ce qui équivaut au licenciement de ces travailleurs.

La C. F. D. T. Santé Social exige donc de votre organisation des explications.

En effet, il faut constater que dans la première phase du conflit l'ambiguïté de votre organisation nous a inquiétés.

Lors des commissions paritaires, cette ambiguïté se transforme en un soutien total de votre délégué aux thèses de la Préfecture.

Nous demandons que la position de votre délégué soit désavouée publiquement. Dans le cas contraire, nous en tirerons les conséquences.

Pour le SYDESSE C. F. D. T.

BERNARD PROT.

CGT

SYDESSE

le 9 mai 1977

CIRCULAIRES A TOUTES LES SECTIONS SYNDICALES

1°/ RAPPEL PROCHAIN CONSEIL DEPARTEMENTAL

MERCREDI 11 MAI 1977 - 18 H A 22 H - U.D. DE CORBEIL

à l'ordre du jour :

- action éducation technique : le point (les S.S.E. intéressées sont invitées à tenir le conseil au courant de ce qui c'est déjà réalisé) ;
- lutte C.M.E.A. ;
- conflit prévention et Conseil Général ;
- info sur conflit de l'hôpital de Longjumeau
- le point sur le "suivi" des sections par les militants du conseil ;
- mise en place commission devant rédiger le texte sur la journée du 3 mai SYDESSE et action ;
- bilan financier 1976 ;
- U. D. ;
- conseil fédéral et propositions du 78 ;

2°/ concernant le conflit de BRETIGNY, une information est jointe (lettre adressée par le SYDESSE à la C.G.T. suite au licenciement des stagiaires du foyer).

cfdt
91

ESSONNE
SYNDICAL

N° 28

AVRIL 1977 - MAI 1977

Rédaction- Administration Maison des Syndicats 91100 CORBEIL
CPPA N° 577 D 73 Gérant de la publication : Alain GELLY

S
O
M
M
A
I
R
E

page 1 : INFORMATIONS

pages 2,3,4 : Le point sur les luttes en cours

- page 2: Câbleries de la Seine...Occupation
- page 3 : Juvisy :...Encore un mort !
- page 4: Laboratoire ROLLAND ...La lutte continue

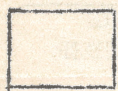
---o:oo:oo:---

Informations



Au Conseil du 21 Avril 1977 , Alain GELLY a été élu Secrétaire Général de l'Union Départementale 91

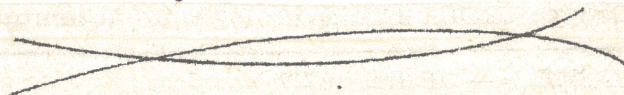
Il a pris ses fonctions de permanent le 1er Mai 1977



24 mai : grève nationale

TOUTES LES SECTIONS

TOUS LES MILITANTS doivent contacter leur syndicat pour la préparation, l'organisation de cette action .



Le point sur les luttes² en cours

• Câbleries de la Seine : la grève continue. pourquoi ?

Le 28 Avril, les travailleurs des Câbleries de la Seine, à CROSNE ont entamé un mouvement de grève illimitée avec occupation.

Les Câbleries de la Seine fabriquent des câbles et fils électriques pour les grandes entreprises françaises.

C'est une entreprise qui ne connaît pas de difficultés économiques - Bien au contraire. C'est une affaire plus que rentable pour le patron.

MAIS . POUR LES TRAVAILLEURS QUI Y SONT EMPLOYÉS , C'EST UN SCANDALE

PERMANENT : * Les conditions de travail y sont dignes du Moyen Age

- 1 tué en 1975 à cause d'une machine mal entretenue
- des accidents en permanence . Pour le seul 1er trimestre 1977 11 accidents de travail, soit 436 jours d'arrêt

* Les cadences inhumaines : A la tréfilerie, il arrive que les femmes ne prennent pas le temps du casse-croûte pour assurer la production qu'on leur demande

* Des salaires permettant à peine de survivre :

- salaire de base : 1 850 F
- Un P 2,6 ans d'entreprise, délégué syndical, déclassé: salaire de base : 1 900 F

* Les déclassements sans motif valable se pratiquent couramment

Les travailleurs ne veulent plus continuer dans de telles conditions ; C'EST POUR CELA QU'ILS SE SONT MIS EN GREVE .

QUANT AU PATRON , IL REFUSE DE NEGOCIER : POURTANT LES REVENDICATIONS DES

TRAVAILLEURS SONT-ELLES EXAGEREES ? - 2 000 F minimum

- 13ème mois

- amélioration des conditions de travail ,

spécialement pour les femmes .

Ce sont là des revendications qui ont été satisfaites dans bon nombre d'entreprises .

DEPUIS LE 9 MAI , LA LUTTE DES TRAVAILLEURS DE LA CABLERIE ENTRE DANS UNE PHASE DECISIVE . LE TRIBUNAL DES REFERES VIENT DE DECIDER L'EXPULSION

Mais celle-ci n'est pas encore réalisée. Les Pouvoirs Publics feront-ils intervenir les forces de police ? En prenant une telle décision, ils risqueraient d'apparaître, aux yeux de toute la population, comme complices de la politique scandaleuse du patron .

SOUTENEZ LA LUTTE DES TRAVAILLEURS DE LA CABLERIE . POUR LE SOUTIEN FINANCIER : Compte CREDIT LYONNAIS 19258 Z à Montgeron.

(Tract commun CGT-CFDT) - 10 Mai 1977

---o○○o---

Juvisy : Encore un mort³

Dans la nuit du 2 au 3 mai, encore un mort du travail, à JUVISY .

Depuis le mois de novembre, cela fait 6 morts. Trois cheminots et trois ouvriers d'entreprises. Devant une telle hécatombe, on ne peut accuser la fatalité .

ce qui est en cause

- : le travail de nuit (4 accidents mortels de nuit
- : les règles de sécurité qui ne sont pas toujours respectées
- : les cadences de travail (surtout pour les entreprises
- : la multiplication des travaux
- : le manque de personnel. M.C.F.

QUESTIONS POSEES : - Est-il vrai que l'entreprise Vecchietti pratique presque couramment la double journée ?
- Est-il vrai qu'il y a des primes de la main à la main pour celui qui fait le meilleur rendement au détriment de la sécurité ?

Déjà , au mois de novembre, nous avons dénoncé les conditions de travail imposées aux travailleurs de cette entreprise; ayant fini le matin à cinq heures à ABLON il paraît qu'ils reprenaient le travail à 9 heures à Etampes.

LES CAUSES DE L'ACCIDENT :

- * travail de nuit
- * chantier insuffisamment protégé (A seul protecteur)
- * pas de ralentissement sur voie 1 que les ouvriers de l'entreprise étaient obligés d'emprunter pour aller chercher leur matériel.
- * conducteurs des trains non avisés des travaux

Lors d'une délégation à la Région, nous avons obtenu de la Direction certaines promesses : - entre autres que si les protecteurs jugent que la sécurité est insuffisante, ils ont raison d'arrêter le chantier. (Quels moyens sont donnés à ces protecteurs pour faire respecter la sécurité aux entreprises qui ne pensent qu'au rendement . A notre avis : AUCUN

- La Direction nous avait promis que les mécanos auraient des instructions leur signalant les chantiers (EST-CE FAIT ???)

COMMENTAIRES C.F.D.T.

La SNCF est responsable ; elle passe des marchés avec des entreprises en sachant bien qu'elle n'a aucun contrôle .

Qui en porte les conséquences dans les entreprises ? Les travailleurs immigrés qui sont surexploités : " Tu travailles, tu la boucles ou c'est La Lourde ".

LE SYNDICAT CFDT DES CHEMINOTS DE JUVISY APPORTE SON SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS QUI ONT ARRETE LE TRAVAIL POUR PROTESTER CONTRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL QU'ON LEUR IMPOSE

Laboratoire Rolland... LA LUTTE CONTINUE ⁴

Depuis 2 ans, les travailleurs du groupe pharmaceutique Albert ROLLAND, luttent contre les licenciements, contre les pressions patronales, pour l'emploi, pour la revalorisation des salaires, pour les libertés syndicales.

De près de 1100 personnes, le groupe n'a plus que 730 employés. De nombreuses démarches auprès des Pouvoirs Publics et les nombreuses manifestations tant à Chilly-Mazarin qu'à Paris, ont empêché 155 licenciements. Devant les énormes pressions contre les travailleurs, les mutations de poste et contre les syndicats, près de 400 personnes sont parties soit par licenciement " volontaire ", soit écoeurées par l'ambiance qui règne chez ROLLAND.

Tous les terrains sont hypothéqués et la BNP tient fermement en main cette entreprise.

Pour diminuer les coûts d'exploitation la direction, après avoir liquidé plusieurs sociétés, se dénarasse de l'informatique en vendant " personnel et matériel " à la G.S.I., filiale du groupe CGE et des banques. Le siège est menacé d'une 2ème décentralisation (la 1ère eut lieu en décembre 75); la fabrication opothérapie et le contrôle sont décentralisés de Chilly à Orléans en fin d'année. La visite médicale et le aussi, est touchée. Que vont devenir les autres établissements? Que va devenir la recherche à Chilly ?

La Direction générale refuse de préciser le but final de leur plan.

Devant le refus de vraies consultations du C.E. et des délégués du personnel et devant l'urgence (signature de nouveaux contrats de travail des informaticiens avant le 1er mai), la section syndicale CGT décide le jeudi 21 Avril d'occuper le bâtiment informatique (qui comprend également les bureaux de comptabilité et facturation). La section syndicale CFDT du Centre de Recherche, après une analyse différente de nos camarades, n'appelle pas à l'occupation mais décide de les aider.

Vendredi, Samedi, Dimanche, les locaux sont occupés.

Lundi 25 Avril, à 9h30, assemblée générale du personnel organisée par la Direction générale.

Aidé par les cadres supérieurs, le PDG échauffe les esprits et monte le personnel contre les occupants. Il est procédé à un vote secret de tout le personnel pour l'expulsion des grévistes :

- 154 personnes votent l'expulsion immédiate
- 56 " " contre l'expulsion
- 5 " " blanc

Le vote leur donnant la majorité, une soixantaine de salariés au paroxysme de l'excitation se ruent sur le bâtiment.

Face à cette situation qui pouvait dégénérer en lynchage pur et simple, les délégués CFDT du centre de recherche se sont placés devant la porte d'entrée du bâtiment occupé. Plusieurs fanatiques ont, sous l'oeil bienveillant des directeurs et de quelques chefs de service donné ni plus ni moins un assaut pour tenter de forcer la porte. C'est au cours de cette action qu'un salarié, tentant de forcer la porte avec une barre à mine, a porté un coup à la déléguée syndicale CFDT.

Il a fallu 1 heure pour que la direction se décide à disperser le personnel à la demande des travailleurs du centre de recherche pour que les camarades de la CGT puissent sortir en toute sécurité.

Cette haine et cette violence étaient plus, à notre avis, une réaction anti-communiste primaire qu'une réaction contre les camarades qui occupaient. Cela signifie également que le fascisme et la violence ne demandent qu'à être réveillés. Déjà, depuis le 26 avril chez ROLLAND, après nos tristes événements, la direction faisait appel à une société de surveillance, l'A.C.D.S. (connue de tous).

SOYONS VIGILANTS : LA LUTTE SERA DE PLUS
EN PLUS DIFFICILE

GROUPÉ A. ROLLAND - CHILLY 91

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET NOS TÂCHES

7

Dans le département de l'Essonne, la population immigrée est aujourd'hui supérieure à 100 000 personnes . Les hommes de plus de 16 ans sont au nombre de 148 000 et les femmes 25 000 ainsi que 24010 enfants de moins de 16 ans . Elle était en 1971 d'environ 70 000 .

Parmi cette population, on distingue différentes nationalités parmi lesquelles : Portugais (90 000) Algériens (4 000) Italiens (9 000) et Espagnols (7 250) sont les plus nombreux .

Corbeil-Essonnes, Ste Geneviève des Bois, Athis-Mons et Massy-Palaiseau se trouvent être parmi les villes où la concentration de population immigrée est la plus forte . Les Portugais paraissent être les plus nombreux (3074 à Corbeil, 2190 à Ste Geneviève , 1244 à Athis-Mons et 1164 à Massy), viennent ensuite les Algériens et les Espagnols .

La population immigrée représente 19% de la population totale à Corbeil-Essonnes, 13,9% à Ste Geneviève et 12% à Athis-Mons . Dans des villes comme Epinay sous Sénart ou Arpajon, elle dépasse les 20% .

30 000 personnes font partie de la population active et la grande majorité se trouve dans le Bâtiment .

La classe ouvrière en France est , en effet, aujourd'hui multinationale ; plus de 2 000 000 de travailleurs étrangers contribuent, de manière irremplaçable, à l'économie de notre pays . Le système capitaliste est le responsable des exodes massifs de travailleurs, qui sont contraints de quitter leur pays en raison de la répression des régimes de dictature , de leur opposition aux guerres coloniales, de la misère imposée par l'exploitation impérialiste , etc...

La politique menée par le gouvernement en ce qui concerne la main-d'oeuvre étrangère est liée à sa politique économique globale, basée sur l'exploitation et l'oppression du maximum de travailleurs au profit des intérêts privés individuels de quelques-uns .

Les travailleurs ne présentent d'intérêt que dans leur capacité à produire. Les travailleurs étrangers offrent un intérêt supplémentaire qui tient à leur statut juridique volontairement précaire . Le patronat utilise l'immigration pour accroître ses profits par la sur-exploitation et pour diviser et affaiblir les travailleurs .

Les travailleurs immigrés ont montré leur combativité et leur capacité d'organisation de lutte contre la politique de division du patronat et du gouvernement . Ils ont prouvé , à travers de multiples conflits, (cables de Lyon, la grève des Eboueurs, les Foyers Sonacotra , etc...) leur détermination à se battre contre les conditions de travail , les bas salaires, les conditions de vie, pour l'extension des droits sociaux et syndicaux dans l'unité et la solidarité de tous les travailleurs . Les travailleurs immigrés montrent ainsi leur volonté de s'insérer dans la lutte de tous les jours de la classe ouvrière .

NOUS DEVONS NOUS BATTRE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS qui frappent les travailleurs immigrés, afin d'accroître la capacité de lutte et l'unité de la classe ouvrière qui est multinationale .

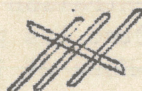
Les revendications qui paraissent ou qui sont particulières aux travailleurs immigrés, doivent être intégrées dans notre politique syndicale (syndicats, fédérations, UL, UD, régions...) .

Nous devons nous battre aussi pour que tous les travailleurs , quel que

soit leur pays d'origine aient droit au séjour et au travail, sans limitation de durée, territoriale, professionnelle. Une simple "carte d'identité" qui témoigne de ses droits pour une durée indéterminée.

Tous les droits sociaux attachés à la qualité de travailleur salarié doivent être reconnus sans restrictions aux travailleurs immigrés (prestations familiales, sécurité sociale, chômage, retraite complémentaire, bourses scolaires ...)

En matière de liberté, les immigrés doivent bénéficier du droit commun et non être soumis à un régime de police. Une commune soumission à la légalité politique du pays et une contribution commune à sa vie économique et sociale, doivent constituer une source de droits communs à tous les travailleurs y compris pour des droits politiques et civiques.



VIENT DE SORTIR : Le Guide des immigrés
édité dans la collection CFDT/Information

Un guide pratique sur le droit de séjour, l'emploi, le logement, la sécurité sociale, les prestations familiales, l'introduction des familles, le statut des enfants, les libertés et tous les problèmes de la vie quotidienne des Immigrés en France.

Un outil pour l'information et l'action, à destination des militants immigrés et français.

En vente à Montholon-Services, 26 Rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09
Envoi franco contre 16,75 F (14 F sur place) à l'ordre de Montholon-Services

§§§§§§§§§§§§§§§§§§